



remboursement pension alimentaire

Par **craknain**, le **30/06/2010 à 10:09**

bonjour j ai la garde de ma fille officiellement depuis le 17 mai 2010 mais elle vie chez moi sont pere depuis le 27 janvier 2010 et cela a etait notifier sur le jugement .le probleme c est que j ai payé la pension jusqu a juin 2010.que doit me rembourser mon ex femme et comment faire ?merci de votre reponse.
veuillez accepter mes salutations distinguées

Par **001**, le **01/07/2010 à 10:56**

Bonjour,
vous pouvez saisir le juge d'instance via une déclaration simplifiée au greffe devant le juge de proximité. action en répétition de l'indu

Ou commencement d'exécution d'une obligation naturelle.